

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

GRUPE DE TRAVAIL NATIONAL : ABSENTÉISME DÉCLARATION PRÉALABLE

Nous sommes conviés ce jour à un groupe de travail national portant sur la généralisation à l'ensemble du territoire d'un dispositif étiqueté « **Plan national de valorisation de l'engagement professionnel, de suivi et de prévention de l'absentéisme** ».

La CGT Pénitentiaire a à de multiples reprises demandé la suspension des plans équité avant la mise en place d'un GT national. Cela a été fait en bilatérale avec vous et votre prédécesseur ainsi qu'en CSA AP et en FS.

La CGT Pénitentiaire tient à rappeler que son positionnement (*motion de la commission exécutive nationale du 17 juin 2026*) est ferme, clair et sans équivoque : nous ne nous assiérons autour de la table pour discuter nationalement de ce sujet qu'à la condition stricte et préalable que la DGAP mette en pause l'ensemble des plans déclinés interrégionalement et localement.

Une inégalité de traitement flagrante et une dérive hors cadre légal

L'administration met en avant une volonté de « traiter chaque situation avec justice et lisibilité » et d'harmoniser une « disparité historique » issue de l'expérimentation parisienne de 2022. En réalité, la latitude laissée jusqu'ici aux directions régionales n'a absolument pas garanti l'équité entre les agents sur le territoire national. Au contraire, elle a engendré des dérives arbitraires, des disparités de traitement intolérables et, dans certains cas, des pratiques manifestement hors la loi au mépris du statut et des droits des personnels.

Culpabilisation, contrôle renforcé et sanction d'une crise structurelle

Derrière les mots consensuels de « valorisation » et d'« accompagnement », les documents transmis confirment nos craintes les plus vives :

Un flicage accru des agents malades : La mise en place de « contrôles ciblés autour des congés accolés aux repos », le déclenchement automatique de retenues sur salaire (par jour) et l'ouverture systématique de procédures disciplinaires régionales dès 3 jours d'absence cumulés sur 12 mois constituent un parcours de suspicion généralisée.

Une inversion des responsabilités : L'administration présente une surcharge de travail et un taux d'occupation des établissements à 143 %, couplés à une baisse continue de la couverture des postes, mais fait porter la charge de cette gestion de la pénurie sur le personnel. L'absentéisme n'est pas la cause de l'effondrement du service public pénitentiaire, il en est la conséquence directe.

Une « valorisation » clientéliste : Conditionner les priorités de mutation, l'accès aux formations ou l'aménagement des plannings à des critères de présence ou de sur-engagement flexibilisé s'apparente à du chantage à la gestion de carrière et nuit au principe fondamental de garanties collectives.

Notre exigence : un moratoire préalable

La CGT Pénitentiaire refuse de servir d'auxiliaire ou de caution à la cogestion de la pénurie et à la détérioration des conditions de travail sous couvert d'« équité ».

En conséquence, la CGT Pénitentiaire exige :

- La suspension immédiate et formelle (mise en pause) de tous les plans interrégionaux et locaux actuellement appliqués ou en cours de déploiement.
- L'arrêt des dérives disciplinaires et des contrôles abusifs ciblant les agents dont la santé est dégradée par l'exercice de leurs fonctions.
- L'ouverture de vraies négociations nationales fondées sur un plan massif de recrutements pérennes, le respect des plafonds européens du temps de travail et l'amélioration réelle des conditions de travail.

Sans confirmation explicite de la mise en pause des plans interrégionaux par la DGAP pour ouvrir une discussion préalable impartiale à l'échelle nationale, la CGT Pénitentiaire ne participera pas aux travaux de cette instance.